

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 29

présents 17

votants 25

OBJET :

N°DCM2022-44

**Foncier : régularisation
d'emprise autocommutateur
ORANGE Avenue de la
République**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le : 28/09/22

Publié le : 28/09/22

Le Maire,
Marin GAILLARD

P.O



L'an deux mille vingt deux -----

le vingt-deux septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2022

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président); Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, François GONON, Martine PLANTAZ, Anne-Dominique VAUDEY, Sandrine PALUMBO, Valentin VAUDEY, (excusés).

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, François GONON, Stéphane BOUVARD, Gaëlle RANGHIRO, Léa LUTTRINGER (excusés).
Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Laure CHESSEL-BUTTAY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile, ORANGE a installé, il y a plusieurs années, une antenne de téléphonie mobile à proximité de l'autocommutateur situé 752 Avenue de la République.

Or, il s'avère qu'un des pylônes se trouve sur la propriété privée de la commune. Afin de régulariser cette situation, il a été demandé à ORANGE d'acquiescer le tènement concerné qui représente une bande de 7m² (plan joint) ; Les conditions acceptées par ORANGE sont sur la base de 100 € le m², soit au total de 700 €, auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la cession à ORANGE de la parcelle B4649 lieu-dit « les Oliviers » d'une surface de 7m² pour un montant de 700 € ;
- Prends acte que les frais et accessoires de cette cession seront à la charge de ORANGE ;
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Laure CHESSEL-BUTTAY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laure Chessel-Buttay', written in a cursive style.